

# DANS NOS PROPRES MOTS

CE QUE LES PERSONNES ÂGÉES DISENT AU SUJET DE LA DISCRIMINATION ET DES DROITS HUMAINS À LA VIEILLESSE: Colloque organisé par The Global Alliance for the Rights of Older People



The Global Alliance for the Rights of Older People (GAROP) est un réseau comprenant plus de 115 organisations de la société civile à travers le monde qui se sont regroupées pour renforcer et promouvoir les droits des personnes âgées.

Sarah Marzouk/  
HelpAge InternationalKate Holt/  
HelpAge International

## RENFORCER LES DROITS DES PERSONNES ÂGÉES

En 2010, un groupe de travail des Nations Unies, le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, a été créé pour étudier comment mieux protéger et promouvoir les droits de l'homme des personnes âgées.<sup>1</sup> Lors de cinq réunions, le groupe a identifié un certain nombre de lacunes au niveau de la protection de ces droits.<sup>2</sup> En 2012, le groupe de travail a été chargé d'étudier des propositions visant à créer un instrument juridique international sur les droits des personnes âgées.<sup>3</sup> Fin 2014, les pays membres des Nations Unies ont été invités à présenter des propositions concrètes, des mesures pratiques, des bonnes pratiques, ainsi que des expériences vécues en vue d'améliorer la protection des droits des personnes âgées. Ces propositions seront regroupées et soumises à l'Assemblée générale des Nations Unies fin 2015.<sup>4</sup> Il est crucial que les personnes âgées participent à ce débat et que les propositions tiennent compte de leurs opinions et points de vue.

## CE QUE LES PERSONNES ÂGÉES ONT À DIRE

En septembre-octobre 2014, les organisations membres du GAROP ont été invitées à prendre part à un colloque pour entendre les personnes âgées et les organisations qui les représentent décrire comment se manifeste la discrimination envers les personnes âgées, l'impact qu'elle a sur leur vie et pourquoi en est-il ainsi. Les personnes âgées devaient également indiquer quels sont les droits des personnes âgées qui ne sont pas respectés (Voir l'annexe 1 pour les questions du colloque.)

Un peu plus de 2 000 personnes venant de 50 pays ont participé au colloque. (Voir l'annexe 1 pour la liste des pays) La grande majorité des participants avaient plus de 50 ans, environ 120 d'entre eux avaient moins de 50 ans. Environ 55 % des participants étaient des hommes et 45%, des femmes.<sup>5</sup>

Les participants pouvaient répondre individuellement ou en tant que membres de groupes de discussion. Du fait que les participants pouvaient choisir à quel titre ils participaient, leurs réponses ne peuvent pas être considérées comme un échantillon représentatif des membres du GAROP ou, de manière plus générale, des personnes âgées. Ce rapport présente les thèmes et questions soulevés par les participants. Il reprend leurs propres mots, expressions et phrases, et leurs réponses n'ont en aucune façon été pondérées.

## LA DISCRIMINATION À L'ENCONTRE DES PERSONNES ÂGÉES: UNE EXPÉRIENCE COMMUNE

La vaste majorité des participants ont déclaré qu'ils étaient traités différemment et qu'ils faisaient l'objet de discrimination à cause de leur âge.

« L'Afrique du Sud n'est pas différente des autres pays, ici aussi les personnes âgées souffrent de discrimination ou d'inégalité. »  
*Dans un groupe de discussion, Afrique du Sud*

Certains participants ont dit qu'ils étaient traités différemment à certains moments mais pas à d'autres. La plupart de ceux qui ont déclaré ne pas être traités différemment ont néanmoins noté comment et pourquoi d'autres personnes âgées font l'objet de discrimination.

« Je ne fais pas l'objet de discrimination à cause de mon âge, mais je pense que certaines personnes âgées en sont victimes. »  
*Un homme, 60-69 ans, Mongolie*

Parmi ceux qui ont indiqué qu'ils n'étaient pas traités différemment, certains ont précisé qu'ils n'étaient pas encore traités différemment ou que c'était parce qu'ils menaient encore une vie active, qu'ils étaient en bonne santé ou qu'ils travaillaient encore.

« Je travaille encore à temps partiel, c'est sans doute pourquoi je n'ai pas encore fait l'objet de discrimination. »  
*Une femme, 70-79 ans, Australie*

La plupart des participants de moins de 50 ans ont décrit la discrimination qu'ils avaient déjà rencontré sur le marché du travail quand ils avaient la quarantaine.

« Même quand je pose ma candidature pour un emploi qui correspond parfaitement bien à mon parcours professionnel et à mes diplômes, on ne me demande jamais de passer ne serait-ce qu'un seul entretien. Ce n'était pas le cas quand j'étais plus jeune. »  
*Une femme, 40-49 ans, Italie*

Quelques participants ont noté que le fait d'être traité différemment avait parfois des aspects positifs.

« Traité différemment? Oui, sans aucun doute. Parfois en mieux, parfois en pire. »  
*Dans un groupe de discussion où tous les participants avaient plus de 60 ans, Danemark*

Seuls quelques participants ont dit qu'ils étaient toujours mieux traités du fait de leur âge.

« Être vieux a des avantages, on me traite mieux et on me donne la priorité partout où je vais. »  
*Une femme, 60-69 ans, Brunei Darussalam*

## COMMENT LES PERSONNES ÂGÉES SONT TRAITÉES DIFFÉREMENT ET FONT L'OBJET DE DISCRIMINATION

Les personnes âgées ont indiqué qu'elles étaient traitées différemment dans plusieurs aspects de leur vie: dans leurs rapports personnels avec les membres de leur famille et leurs collègues de travail, dans leurs communautés et réseaux sociaux, ainsi qu'au niveau institutionnel où elles ont indiqué que les personnes âgées ne sont pas prises en considération dans les politiques d'état, dans la législation, par la collectivité ou par les organisations de la société civile.

Elles ont décrit comment elles sont ignorées, évitées, exclues et traitées avec suspicion.

« Le médecin évite de me toucher lors des consultations. »

*Dans un groupe de discussion, Cameroun*

Certaines personnes âgées ont dit qu'elles étaient victimes de plusieurs types de violence et abus, notamment les violences et abus physiques, verbaux et psychologiques, le manque de soins et l'abandon dans différents environnements, ainsi que le fait d'être forcées à quitter leur maison.

« À la maison de retraite, ils nous terrorisent. Ils prennent tout notre argent, ils ne nous donnent pas d'argent de poche et ils nous menacent constamment de nous expulser si nous ne suivons pas les règles. »

*Un résident d'une maison de retraite, dans un groupe de discussion, Serbie*

Les personnes âgées ont décrit comment elles sont exclues des activités sociales, des services financiers, des processus politiques, de la vie économique, des activités de développement et des postes de leadership. L'accès à des biens et services, comme les soins de santé, les soins et le soutien pour une vie indépendante, les soins palliatifs, l'éducation, la protection sociale, les informations, des logements adéquats, les services financiers, l'emploi, les transports, les nouvelles technologies, les immeubles publics et plus généralement un environnement accessible leur ont été déniés.

« À mon âge, on ne peut pas obtenir un crédit bancaire décent et on ne peut pas non plus souscrire une assurance maladie... uniquement parce qu'on a plus de 65 ans. »

*Dans un groupe de discussion où tous les participants avaient plus de 50 ans, Argentine*

Certaines personnes âgées ont été accusées de sorcellerie. Certaines d'entre elles ont raconté comment elles ont fait l'objet de discrimination intersectorielle à cause de leur âge et d'autres caractéristiques comme leur sexe, leur statut de famille, leur situation économique et leur santé mentale ou physique.

« Je pense que je serai toujours de deuxième classe, d'abord parce que je suis une femme et maintenant parce que je ne suis plus vieille. »

*Une femme, 70-79 ans, États-Unis*

Néanmoins, quelques participants ont dit qu'ils étaient mieux traités du fait de leur âge.

« Tous les ans, je dois passer un examen de permis de conduire réglementé et les gens m'aident quand je fais mes courses. »

*Une femme, plus de 80 ans, Australie*

## EFFET DE CETTE DISCRIMINATION SUR LA VIE DES PERSONNES ÂGÉES

Le fait de faire l'objet de discrimination a un impact considérable sur la façon dont les personnes âgées se sentent.

Pour la majorité des participants, le fait d'être traités différemment et de faire l'objet de discrimination a un effet négatif sur leur vie. Ils ont décrit comment ils sont stigmatisés, humiliés et traités avec condescendance. Certains participants ont dit se sentir vulnérables ou craindre les abus physiques ou verbaux, ou encore craindre de perdre leur travail ou de quitter la maison.

« Je sais que dans les zones rurales il y a des personnes âgées qui sont terrifiées et déprimées, qui se sentent coupées du monde et qui ont peur de s'exprimer. »

*Un homme, 70-79 ans, Irlande*

D'autres participants ont exprimé des inquiétudes pour l'avenir.

« Je ne vois aucun avenir pour moi. »

*Un homme, 50-59 ans, Italie*

D'autres se sentent seuls, isolés, exclus, marginalisés et négligés. Nombre d'entre eux ont dit avoir l'impression d'être invisibles, oubliés, non désirés, inutiles et dévalués.

« J'ai tendance à me retirer de la société et je me sens minable. »

*Un homme, 50-59 ans, République de Corée*

« Nous nous sentons isolés, comme si nous étions des animaux. »

*Une femme, plus de 60 ans, Ouganda*

« Parfois, je me sens particulièrement seule, surtout quand on me dit que ce qui se fait ou se discute ne me concerne pas parce que je suis trop vieille. »

*Une femme, 50-59 ans, Ouganda*



Les personnes âgées se sentent privées de pouvoir et de droits, et incapables de s'exprimer. Pour certaines d'entre elles, cette incapacité à s'exprimer et à prendre leurs propres décisions occasionne de la frustration et le sentiment d'être limitées. D'autres se sentent déçues, amères, en colère ou énervées. D'autres encore disent qu'elles sont amenées à se sentir inutiles, incapables, improductives et un fardeau pour les autres.

« On ne me fait pas confiance parce qu'on pense que je suis incapable de faire ce qu'on me demande à cause de mon âge. »

*Dans un groupe de discussion, Mozambique*

Les personnes âgées ont décrit comment le fait d'être traitées différemment et de faire l'objet de discrimination a un effet négatif sur leur bien-être et leur qualité de vie. La plupart d'entre elles ont évoqué l'impact négatif de la discrimination sur leur santé physique et mentale, en raison d'une mauvaise nutrition, d'une durée de vie plus courte, de l'ennui, d'une faible estime de soi, du manque de confiance en soi, d'un sentiment de dépression et, dans deux cas, des pensées de suicide.

« Ça peut être vraiment déprimant. C'est comme être tenu responsable de l'état du pays en quelque sorte. Les personnes âgées sont accusées d'accaparer les lits dans les hôpitaux, d'être la cause des problèmes du système de santé et c'est aussi à cause d'elles que tout le monde est obligé de travailler plus longtemps. On les accuse de voler les emplois aux jeunes parce que les vieux devraient faire "place aux jeunes". »

*Une personne de sexe non déterminé, 60-69 ans, Pays de Galle, Royaume-Uni*

D'autres personnes âgées se sont plaintes d'avoir moins d'opportunités pour se lancer dans de nouveaux projets ou de faire face à de nouveaux défis, ainsi que de n'être plus considérées comme des membres à part entière de leur famille ou de la société. Pour certaines personnes âgées, le fait d'être traitées différemment à cause de leur âge a donné lieu à plus de pauvreté, les a obligées à mendier, à dormir à la dure et à se mettre à boire.

Celles qui ont mentionnées qu'elles étaient mieux traitées parce qu'elles étaient plus âgées ont dit que l'âge avait soit un effet positif soit aucun effet sur leur vie ; par exemple, le fait d'avoir droit à des tarifs réduits dans les transports publics, pour les classes d'informatique, dans les musées, aux concerts et dans d'autres activités sociales.

« Je me sens heureuse et je suis satisfaite de ma vie. »

*Une femme, plus de 80 ans, République tchèque*

« Nous sommes traitées différemment, c'est évident, mais avec plus de respect et de gentillesse que lorsque nous étions jeunes et pleines d'énergie. C'est une obligation du Coran qui est respectée, Dieu merci. J'aime bien qu'on me traite comme une vieille et précieuse relique, je me sens en harmonie avec le monde. »

*Une femme, 70-79 ans, Pakistan*

## LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ÂGE: POURQUOI ELLE EXISTE

Les participants devaient dire pourquoi, selon eux, les personnes âgées sont traitées différemment ou font l'objet de discrimination.

Un très faible nombre de participants ont dit qu'ils étaient traités différemment mais de manière positive parce que les personnes âgées sont respectées.

« On ne me traite pas différemment, du moins pas encore. J'ai 60 ans et je vis en Grèce où, du moins pour ma génération, les personnes âgées sont respectées et où il existe un fort sens du devoir envers la famille (c'est-à-dire que les jeunes s'occupent des vieux). »

*Une femme, 60-69 ans, Grèce*

Les participants qui ont déclaré qu'ils étaient traités différemment ou faisaient l'objet de discrimination de manière négative ont indiqué comme raison l'ignorance, les idées fausses et les préjugés au sujet des personnes âgées et de la vieillesse.

« Les personnes âgées sont traitées différemment à cause des préjugés et stéréotypes prédominant dans la société. »

*Une femme, 70-79, ancienne République yougoslave de Macédoine*

L'un des points de vue les plus fréquemment exprimés était que les personnes âgées sont considérées comme un fardeau pour la société, pour les familles, pour le système de santé, pour l'économie et pour l'assistance publique. Elles sont vues comme incompétentes, incapables et inutiles, incapables de travailler efficacement, de manière profitable ou productive. En tant que tel, elles sont facilement remplaçables et obsolètes.

« On me considère comme quelqu'un qui n'a plus rien à apporter à la société. J'ai fait mon temps, place aux jeunes. »

*Un homme, 70-79 ans, Ouganda*

« Les vieux ne servent à rien, ils nous coûtent cher et ils peuvent avoir beaucoup de problèmes qu'il peut être difficile de résoudre. »

*Une femme, 60-69 ans, Suède*

« Parfois je me demande si on me traite différemment par respect ou parce qu'on pense que je suis inutile et non productif. »

*Un homme, 70-79 ans, Espagne*

L'opinion selon laquelle les personnes âgées sont rigides et inflexibles dans leur façon de penser et leurs idées, qu'elles ne sont pas intéressantes, qu'elles ont des vues politiques





HelpAge International

conservatrices, qu'elles sont ignorantes, qu'elles n'ont pas fait d'études, qu'elles ne sont pas sophistiquées et qu'elles sont déconnectées de la vie moderne ou incapables de suivre la technologie est un thème qui revient souvent.

« Certains pensent que les personnes âgées ne sont plus capables de suivre et qu'elles ressassent de vieilles idées mais d'après ce que je constate, ce n'est pas le cas. »  
*Une femme, 70-79 ans, Australie*

Les participants ont indiqué que les personnes âgées sont stéréotypées: elles sont perdues, elles n'ont pas toute leur tête, elles sont séniles ou incapables de prendre des décisions toutes seules. Elles sont vues comme des personnes infantiles et ennuyeuses dont il est difficile de s'occuper et qu'il faut les supporter.

« Les gens font preuve d'affection envers nous parce que nous sommes vieux, mais ils pensent que nous sommes incapables de faire quoi que ce soit. »  
*Dans un groupe de discussion, Maurice*

« Notre culture comporte encore une certaine mesure d'âgisme qui dévalue la vieillesse par rapport à la jeunesse et où les personnes âgées sont censées être croulantes et atteintes de démence. »  
*Une femme, 70-79 ans, États-Unis*

Les attitudes de discrimination due à l'âge envers les personnes âgées, profondément stigmatisantes et déshumanisantes envers l'apparence physique des personnes âgées ont également été citées comme raisons pour le traitement différent. Les participants ont indiqué que les personnes âgées sont considérées comme sales, manquant d'hygiène et laides, qu'elles ne sont pas attirantes sexuellement et incapables d'avoir une activité sexuelle.

« La seule chose qui compte aujourd'hui c'est d'être jeune et belle. Il n'y a pas de place pour les autres. »  
*Une femme, 60-69 ans, Îles Féroé*

Cette déviation de la norme idéale selon laquelle tout le monde doit être jeune, beau, sans rides ni cheveux grisonnants, et en pleine santé physique et mentale a été mentionnée comme étant le fondement de la discrimination dont font l'objet les personnes âgées, ainsi que la crainte de vieillir et de mourir.

« Dans la société actuelle, les maladies qui surviennent dans le cours de la vie sont considérées comme des mauvaises notes. »  
*Une femme, 50-59 ans, Finlande*

Ce conflit entre les générations est également apparu dans les réponses aux questions demandant d'identifier les causes

de la discrimination à l'encontre des personnes âgées. Le point de vue selon lequel les personnes âgées ont fait leur temps, qu'elles sont moins égales que les jeunes, qu'elles sont responsables des problèmes actuels auxquels font face les jeunes générations, et qu'elles monopolisent les ressources médicales, les emplois et l'éducation qui devraient revenir aux jeunes a été mentionné dans de nombreuses réponses. Le manque de communication entre jeunes et vieux ou de temps passé ensemble a été identifié comme l'un des facteurs de cet écart entre les générations.

« Je trouve curieux que les enfants et les jeunes fasse preuve d'affection et de respect pour les personnes âgées de leur famille (grand parents, oncles, etc.) mais qu'ils ignorent complètement les personnes âgées hors de la famille ou se montrent irrespectueux envers elles. »  
*Un homme, plus de 80 ans, Espagne*

Des facteurs externes comme le nombre croissant de personnes âgées et les ressources limitées dont disposent les états pour y faire face (p. ex., en termes de logement et de transports publics) ont également été avancés comme raisons qui font que les personnes âgées sont traitées différemment et font l'objet de discrimination. L'absence de législation et de politiques internationales en ce qui concerne les droits des personnes âgées, et leur exclusion des données et enquêtes étaient considérées comme discriminatoires.

« C'est à cause du manque de politiques nationales visant à protéger les personnes âgées et à améliorer leur qualité de vie qu'elles sont traitées différemment ou font l'objet de discrimination. »  
*Dans un groupe de discussion, Libéria*

Certains participants ont noté que l'économie de marché incite les employeurs et le marché du travail à privilégier les jeunes, qui coûtent moins cher. La pauvreté des personnes âgées et leur manque d'accès à des prestations de retraite ou à l'assistance publique ont été notées comme facteur contribuant à diminuer leurs capacités financières et à dégrader leur statut social.

« Ceux qui n'ont pas de revenu et qui sont dépendants sont souvent maltraités et marginalisés par leur famille et par la société. »  
*Dans un groupe de discussion où tous les participants avaient plus de 60 ans, Malaisie*

Les bouleversements de la situation de famille et des conditions de logement causés par l'urbanisation, l'immigration ou des structures familiales différentes ont été indiquées comme raisons du déclin du respect et des valeurs sociales positives. La valeur accordée à la réussite, à la richesse, à l'individualisme et au rythme accéléré de la société a également été noté comme l'une des raisons sous-jacentes de la discrimination à l'encontre des personnes âgées. Certains des participants ont noté que l'expérience et l'âge n'avaient plus aucune valeur dans la société, et qu'il y a un manque de respect et d'éducation en ce qui concerne les droits des personnes âgées.

« L'expérience et la connaissance de la vie n'ont aucune valeur dans notre société et c'est pourquoi les personnes âgées ne sont pas respectées. »  
*Une femme, 50-59 ans, Pays de Galles (Royaume-Uni)*

## CE QUI DOIT CHANGER: UNE SOLUTION AU NIVEAU DES DROITS DE L'HOMME

Les participants devaient dire s'ils pensaient que les droits de l'homme sont refusés aux personnes âgées, et quels sont ces droits. Leurs réponses comprenaient le déni des principes généraux qui servent d'assise aux droits de l'homme, comme l'autonomie, le respect et la dignité. Les participants ont également identifié un certain nombre de droits particuliers qui sont importants dans de nombreux aspects de leur vie et dont, selon eux, ils sont privés.

### PRINCIPES

- Non-discrimination
- Respect
- Dignité
- Autonomie
- Égalité
- Épanouissement et développement personnels
- Participation pleine et entière
- Inclusion sociale
- Solidarité entre les générations
- Reconnaissance de la valeur intrinsèque en tant qu'être humain

### DROITS DE L'HOMME

#### Non-discrimination

Le droit à la non-discrimination dans tous les aspects de leur vie, y compris au niveau des soins de santé, des services financiers, de l'emploi, des biens et services, des héritages et propriétés, et des impôts. Les réponses font également état d'une expérience de discrimination croisée, notamment sur la base de l'âge et du sexe, de la diversité linguistique/culturelle, des handicaps, de l'état physique ou mental, du statut économique et de l'accès à la technologie.

#### Le droit à l'autonomie et à l'indépendance

Il s'agit du droit à l'autonomie dans divers aspects de la vie des personnes âgées, notamment au niveau des prises de décisions quant à leur soutien et leurs soins, leurs temps de loisirs, leur droit à l'autodétermination et au choix, et la liberté individuelle.

#### Le droit à une reconnaissance égale devant la loi

Il s'agit du droit à être reconnu devant la loi, y compris le droit d'être des citoyens à part entière, d'être inscrits et d'être membres à part entière de la famille et de la société.

#### Le droit à l'épanouissement personnel

Il s'agit du droit à continuer à vivre de manière à s'épanouir et à se développer au niveau individuel jusqu'au dernier jour de la vie, d'avoir espoir et d'avoir un avenir, et d'accepter de nouveaux défis et de nouvelles opportunités.

#### Droit à la vie

Le droit à la vie, notamment la prise en compte des assassinats dont sont victimes les personnes âgées parce qu'elles sont considérées comme des sorcières.

La section suivante décrit les principes et droits de l'homme que les participants ont identifiés, ainsi que les détails qu'ils ont fournis sur certains éléments particuliers de ces droits. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une liste complète des droits de l'homme, la réponse collective des participants indique qu'une approche exhaustive et systémique visant à une meilleure protection et promotion de leurs droits est nécessaire.

#### Le droit de mourir dans la dignité

Le droit de mourir dans la dignité, y compris le droit de choisir où et quand mourir, le droit à des soins palliatifs, y compris le soulagement de la douleur.

#### Le droit à une véritable participation

Il s'agit du droit à une véritable participation dans tous les domaines de la vie: publics, politiques, culturels, économiques, dans les activités de développement, dans les prises de décisions au sein du foyer, au niveau communautaire ou national, ainsi que la participation aux activités sociales et de loisirs au sein de la famille ou de la communauté.

#### Le droit de choisir où vieillir

Il s'agit du droit des personnes âgées à choisir dans quelles conditions elles vivent, où et avec qui, ainsi que le droit de rester dans la communauté, quel que soit leur état mental ou physique.

#### Le droit au logement

Le droit au logement recouvre tout type de logement qui est abordable, de bonne qualité, adéquat, accessible et conçu pour répondre aux besoins des personnes âgées.

#### Le droit à l'environnement

Il s'agit du droit à vivre dans un environnement sans risque et sain, y compris l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires, ainsi qu'à d'autres services.

#### Le droit à l'accessibilité et à la mobilité

Le droit à l'accessibilité et à la mobilité inclut des transports abordables, accessibles physiquement, disponibles (notamment dans les zones rurales) et pouvant être utilisés sans crainte de mauvais traitements.

#### Le droit à une assistance à long terme pour un mode de vie indépendant

Il s'agit du droit à une assistance à long terme comprenant un éventail de services d'assistance et services sociaux holistiques centrés sur la personne et de qualité. Ce droit inclut le droit de choisir le type de soins ou d'assistance fournis, où (chez soi, dans la communauté ou dans un établissement résidentiel), quand et par qui. Il inclut le droit à la liberté de mouvement dans les établissements de soins. La garantie de la qualité de l'assistance inclut la formation des prestataires de soins et un soutien et une assistance fournis aux membres de la famille qui s'occupent de la personne âgée. Il inclut également l'accès à des mécanismes de plaintes et de mesures réparatoires.

Jessie George/  
HelpAge InternationalClaire Catherinet/  
HelpAge International

### **Le droit à une vie de famille**

Ce droit inclut le droit d'avoir une vie privée.

### **Le droit de ne pas subir de violence et mauvais traitements**

Le droit de ne subir aucune forme de violence et de mauvais traitements, y compris l'escroquerie financière, les violences physiques et psychologiques, ainsi que le manque d'attention et l'abandon. Il inclut le droit des victimes d'avoir accès à la justice, à des mesures réparatoires et à un soutien.

### **Le droit de ne pas être victime de torture ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants**

Il s'agit du droit de ne pas subir des tortures lorsque la violence atteint ce niveau.

### **Le droit au travail**

Le droit au travail inclut la non discrimination sur la base de l'âge lors du recrutement, l'interdiction d'une retraite obligatoire sur la base de l'âge, des conditions de travail décentes et un travail gratifiant, l'accès à des formations de reconversion dans un environnement de travail en plein changement, et une aide apportée pour le travail non rémunéré, y compris le fait d'avoir à s'occuper d'autres personnes.

### **Le droit à un niveau de vie adéquat**

Le droit à un niveau de vie adéquat inclut la sécurité des revenus, l'accès aux nécessités et commodités de base, y compris l'eau et les installations sanitaires, des aliments nourrissants et abordables, des vêtements et le droit à une amélioration continue des conditions de vie.

### **Le droit à des prestations et une protection sociales**

Il s'agit du droit à des prestations sociales, y compris l'accès à une retraite adéquate.

### **Le droit à la santé**

Le droit à la santé inclut l'accessibilité à des services de santé aussi bien en termes de non discrimination pour cause de vieillesse ou de distance, et l'accès à des transports ; des services et traitement abordables ; la disponibilité de services gériatriques, de médicaments et de soins de santé mentale (y compris en cas de démence et de la maladie d'Alzheimer) ; des soins de santé et médicaments adéquats ; des traitements et diagnostics de qualité ; des traitements administrés en temps opportun ; et l'autonomie en matière de consentement éclairé pour un traitement, ainsi que le choix d'un traitement.

### **Le droit à l'information**

Le droit à l'information inclut des informations dans des formats accessibles et adéquats. Il inclut des informations sur tout un éventail de biens et services, ainsi que sur les droits des personnes âgées.

### **Le droit à l'éducation**

Le droit à l'éducation inclut l'éducation et la formation à des compétences tout au long de la vie, par exemple les formations professionnelles et celles qui ont rapport aux technologies de l'information et des communications.

### **Le droit à la propriété**

Le droit à la propriété inclut le droit de posséder des biens et d'en disposer selon les souhaits de la personne, ainsi que les droits de succession.

### **Le droit d'avoir accès à la justice**

Le droit d'avoir accès à la justice inclut le droit d'avoir accès à des services juridiques.

### **Le droit à la libre expression**

Le droit à la libre expression inclut le droit d'être entendu et de transmettre ses connaissances et son expérience.

### **Le droit à la liberté de mouvement**

Le droit à la liberté de mouvement inclut les établissements de soins.

### **Le droit à la liberté d'association et de réunion**

Il s'agit du droit des personnes âgées à créer des groupes et associations.

## **LES PERSONNES ÂGÉES DANS DES SITUATIONS SPÉCIALES**

Les participants ont identifié des situations où les personnes âgées risquent de subir une violation de leurs droits, notamment:

- Les personnes âgées vivant dans divers établissements de soins où elles sont dépendantes d'autrui pour diverses activités.
- Les prisonniers âgés, y compris leur droit d'avoir des conditions adéquates en prison, d'être libérés s'ils ne sont plus une menace pour la société et de recevoir un soutien lors de leur réinsertion dans la société à leur sortie de prison.
- Les femmes âgées, lorsque le sexe et la discrimination liée à l'âge se recourent.

**ANNEXE 1: QUESTIONS DU COLLOQUE**

1. Pensez-vous que vous êtes traité(e) différemment ou que vous faites l'objet de discrimination à cause de votre âge?
2. Quelle incidence cela a-t-il sur votre vie quotidienne?
3. Pourquoi pensez-vous que les personnes âgées sont traitées différemment ou font l'objet de discrimination?
4. Pensez-vous que les personnes âgées sont privées de certains droits de l'homme? Lesquels?

**ANNEXE 2: PAYS D'OÙ VENAIENT LES PARTICIPANTS AU COLLOQUE**

Argentine	Malaisie
Australie	Malte
Autriche	Maurice
Bangladesh	Moldavie
Belgique	Mongolie
Brunei Darussalam	Mozambique
Bulgarie	Pays-Bas
Cambodge	Pakistan
Cameroun	Pologne
Croatie	Portugal
Chypre	République de Corée
République tchèque	Roumanie
Danemark	Serbie
Îles Féroé	Slovénie
Finlande	Afrique du Sud
Allemagne	Espagne
Ghana	Suède
Grèce	Suisse
Islande	Tanzanie
Irlande	Ouganda
Italie	Royaume-Uni
Kenya	États-Unis
Liberia	Zimbabwe
Ancienne République yougoslave de Macédoine	Pays non identifié (3 réponses)
Malawi	

1. Résolution des Nations Unies A/65/182, 2010
2. Veuillez consulter le site du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement des Nations Unies pour les rapports des cinq réunions <http://social.un.org/ageing-working-group/>
3. Résolution des Nations Unies A/67/139, 2012
4. Résolution des Nations Unies A/69/146, 2014
5. En raison des divergences en termes de données démographiques indiquées par les participants sur les formulaires de réponse du colloque, nous ne sommes pas en mesure de donner des pourcentages exacts.

Ce rapport a été rédigé par Bridget Sleep, HelpAge International, pour le compte de The Global Alliance for the Rights of Older People

Photo de couverture par Jonas Wresch/HelpAge International

L'image Flickr à la page 4 est distribué sous licence CC BY -SA 2.0, <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0>

Conception de TRUE [www.truedesign.co.uk](http://www.truedesign.co.uk)

Copyright © The Global Alliance for the Rights of Older People 2015

**[www.rightsofolderpeople.org](http://www.rightsofolderpeople.org)**

Toutes les parties de cette publication peuvent être reproduites sans autorisation à des fins éducatives ou non commerciales. Merci de créditer The Global Alliance for the Rights of Older People et de nous envoyer une copie ou un lien.



Antonio Olmos/  
HelpAge International